

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SIAEPA DE SAINT SELVE

QUAND SUEZ VOUS ENVERRAIT-ELLE SA DERNIERE FACTURE ?

SUEZ a procédé à la relève des compteurs début janvier 2019 afin de pouvoir adresser **une facture avec le solde des consommations arrêté au 31/12/2018**. Cette facture devrait vous parvenir prochainement et inclura la redevance de l'assainissement collectif pour les usagers concernés.

COMMENT ARRETER VOTRE AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUPRES DE SUEZ ?

L'envoi de la dernière facture émise par SUEZ stoppera automatiquement les prélèvements bancaires.

QUAND VOUS SERA ENVOYEE LA PREMIERE FACTURE AGUR ?

Dans le courant du 1er trimestre 2019 et après la facture de SUEZ qui soldera l'année 2018, elle correspondra à l'abonnement du 1er semestre 2019. Pour les abonnés concernés, AGUR facturera également la part assainissement pour le compte de SUEZ à partir de 2019.

En juillet 2019, vous recevrez une facture pour l'abonnement du 2nd semestre 2019 et la consommation estimée du 1er semestre 2019.

A compter de 2020 :

- du 1er au 15 janvier : abonnement du 1er semestre et solde des consommations de l'année antérieure.
- Du 1er au 15 juillet : abonnement du 2nd semestre et consommation estimée du 1er semestre de l'année en cours.

COMMENT RÉGLER VOS FACTURES ?

Les moyens de paiement à votre disposition actuellement sont :



Par TIP



Par prélèvement semestriel ou mensuel (voir l'article plus loin)



Par carte bleue via l'agence en ligne d'AGUR - www.agur.fr



Par mandat compte



Par chèque

COMMENT VA ÊTRE TRAITÉE VOTRE AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT ?

Le changement de délégataire va nécessiter la mise en place d'une nouvelle autorisation de prélèvement avec la société AGUR. Pour cela, vous devrez suivre les indications présentes sur le coupon d'autorisation de prélèvement que vous trouverez avec la première facture AGUR.

COMMENT JOINDRE AGUR ?



service.client@agur.fr



Pour nous écrire :

Société AGUR

CS 18545

64 185 BAYONNE Cedex



Joindre un conseiller clientèle

Du lundi au vendredi

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

N°Cristal 09 69 39 40 00

APPEL NON SURTAXE